



Code d'éthique



**Cher/chère collègue,
Notre objectif en tant qu'entreprise est
aussi simple qu'important : notre raison
d'être est d'améliorer les choses.**

Nous créons des technologies médicales qui changent la vie des gens et les aident à vivre mieux et plus pleinement. Effectuer ce travail est un privilège, et nous devons le faire d'une manière qui soit à la hauteur de notre objectif, en appliquant les pratiques commerciales les meilleures et les plus éthiques qui soient.

Pour nous aider à y arriver, Abbott a établi un code d'éthique très rigoureux. Ce code énonce ses valeurs et ses principes afin que tous ses employés, où qu'ils soient dans le monde, comprennent les attentes et les exigences qui doivent guider ce qu'ils font en son nom.

C'est à nous,
employés d'Abbott,
de nous conformer
aux normes les plus
élevées.

Le message fondamental du code d'éthique est clair : c'est à nous, employés d'Abbott, de nous conformer aux normes les plus élevées, d'être à la hauteur de nos plus nobles idéaux et de toujours exercer nos activités avec la plus grande intégrité. Notre code d'éthique est là pour nous y aider et pour protéger notre atout le plus précieux en tant qu'entreprise : notre réputation.

Je vous prie d'accorder une attention particulière à notre code d'éthique et de l'utiliser pour vous aider à prendre les meilleures décisions possible dans l'important travail que vous effectuez, et vous remercie de tout ce que vous faites pour faire d'Abbott l'excellente entreprise qu'elle est.

Meilleures salutations,
Robert B. Ford
Chef de la direction

SOMMAIRE

1 NOTRE CODE EN ACTION

Honnêteté, équité et intégrité

Prise de décision

2 NOS CLIENTS

Patients et consommateurs

Jugement des professionnels de la santé

3 NOS PRODUITS

Qualité des produits

Promotion des produits

4 FAIRE PROGRESSER LA SCIENCE

Innovation

Faire progresser la science

5 NOTRE PERSONNEL

Collaboration

Nos relations entre collègues

Signalement de préoccupations

Égalité des chances

Traitement équitable

Environnement de travail

6 NOS COMMUNAUTÉS

Engagement dans la communauté

Contributions politiques

Responsabilité environnementale

7 COMMENT NOUS FONCTIONNONS

Transactions équitables

Éviter les conflits d'intérêts

Protection des actifs et de la réputation d'Abbott

Informations confidentielles

Lutte contre la corruption

Cadeaux, repas et divertissements

Exactitude des livres et registres

Conformité avec les lois

Concurrence loyale

Applicabilité

Dérogations et amendements

8 RESSOURCES

Aide à la prise de décision

Exprimez-vous

Autres ressources importantes

1

NOTRE CODE EN ACTION

Notre travail et notre engagement sont une promesse pour la santé, une promesse pour la vie. Nous vivons cette promesse par ce que nous faisons chaque jour.

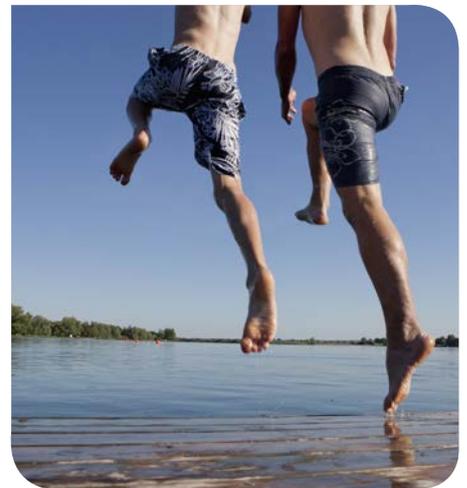
DANS CETTE RUBRIQUE

Honnêteté, équité et intégrité

Prise de décision

HONNÊTETÉ, ÉQUITÉ ET INTÉGRITÉ

Il incombe à chaque personne travaillant pour Abbott – à tous les niveaux de l'organisation – de soutenir les valeurs de l'entreprise (innovation, réalisation, dévouement et persévérance) et de travailler avec honnêteté, équité et intégrité. La réussite à long terme d'Abbott dépend des choix que nous faisons chaque jour. Nous sommes tous responsables de comprendre comment notre Code d'éthique s'applique à notre travail et à nos prises de décisions, de travailler en permanence conformément à ce Code et de veiller à ce que les autres personnes travaillant pour le compte d'Abbott s'y conforment elles aussi. Le message fondamental du Code est simple : il incombe à chacun de nous, en tant qu'employés d'Abbott, de développer notre entreprise et notre image de marque en nous conformant aux normes d'éthique les plus élevées et en travaillant avec honnêteté, équité et intégrité.



Il incombe à chaque personne travaillant pour Abbott – à tous les niveaux de l'organisation – de soutenir les valeurs de l'entreprise et de travailler avec honnêteté, équité et intégrité.

PRISE DE DÉCISION

Abbott est une entreprise d'envergure mondiale. Nous sommes présents dans plus de 150 pays dans le monde, et nos employés sont ressortissants de nombreuses nations, appartenant à diverses cultures et adhérant à différentes croyances. Nous devons reconnaître l'impact mondial de nos actions et des décisions que nous prenons et prendre conscience qu'Abbott est soumise à de nombreux règlements et à de nombreuses lois et autres exigences qui varient selon les pays dans lesquels nous menons nos affaires.

Chacun de nous devra, parfois, faire face à des situations nouvelles où la bonne marche à suivre est difficile à déterminer. Nous sommes tous censés comprendre les principes d'Abbott incarnés dans notre Code, ainsi que les politiques et procédures d'Abbott applicables à notre travail. De nombreuses ressources supplémentaires existent chez Abbott pour nous conseiller et nous guider, notamment :

nos collègues

nos gestionnaires et superviseurs

le Bureau d'éthique et de conformité

le Service des ressources humaines

le Service des affaires juridiques



Vous en apprendrez davantage sur les différentes manières de nous faire parvenir vos questions et préoccupations, dans la section Speak Up.

PRISE DE DÉCISION

Ces ressources peuvent nous guider lorsque nous devons prendre des décisions. Nous disposons également d'un outil d'aide à la prise de décision qui peut nous aider à résoudre des problèmes lorsque la meilleure réponse n'est pas évidente. Cet outil propose une approche consistant à examiner en détail les diverses solutions possibles et les impacts des décisions que nous pouvons être amenés à prendre dans le cadre de notre travail.

En outre, de l'aide est toujours disponible pour assurer que nous comprenions bien les exigences du Code. Vous trouverez un service d'assistance générale et les coordonnées du personnel de votre Bureau d'éthique et de conformité local ou régional sur le site du BEC (abbott.sharepoint.com/sites/abbottworld/EthicsCompliance).



Si vous n'êtes pas certain de la façon de procéder, suivez les étapes décrites dans l'outil d'aide à la prise de décision.



Vous devez être conscient de l'impact global de nos actions et de nos prises de décision.

2

NOS CLIENTS

Nous améliorons la santé des patients, des consommateurs et des communautés.

DANS CETTE RUBRIQUE

[Patients et consommateurs](#)

[Jugement des professionnels de la santé](#)

PATIENTS ET CONSOMMATEURS

Notre priorité est la santé et le bien-être des patients et des consommateurs.

Nous avons à cœur d'aider les gens à mener des vies plus saines. Nous avons chaque jour l'occasion d'améliorer la vie des gens et de créer des sociétés plus saines par notre travail. Prendre soin des gens est fondamental dans ce que nous faisons, et c'est à la fois un énorme privilège et une grande responsabilité.



Apprenez-en davantage sur notre engagement envers les patients et les consommateurs sur le site Web d'Abbott.

JUGEMENT DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Nous respectons l'expertise des professionnels de la santé qui fournissent des conseils sur les options de traitement et la façon de mener une vie saine.

Les professionnels de la santé, comme les médecins, les pharmaciens, les infirmiers, les chercheurs et le personnel de laboratoire, doivent utiliser leur propre jugement, de façon indépendante, pour décider du meilleur traitement pour leurs patients en reposant pour cela sur leur formation et leur expertise. Nous nous engageons à travailler avec les professionnels de la santé pour leur fournir en temps utile des informations exactes qui les aideront à prendre des décisions et à conseiller leurs patients. Nous ne pouvons remplir notre mission de soutien à la santé que dans le cadre d'une approche réellement collaborative.



3

NOS PRODUITS

Nous méritons notre bonne réputation en fournissant en permanence des produits de grande qualité.

DANS CETTE RUBRIQUE

Qualité des produits

Promotion des produits

QUALITÉ DES PRODUITS

Nous produisons et fournissons des produits sûrs et efficaces en lesquels les gens ont confiance.

Nous nous efforçons de maintenir le niveau de qualité le plus élevé dans toute notre entreprise. Cet effort commence dès les étapes d'approvisionnement en matières premières et de fabrication de nos produits, puis s'étend à la manière dont nous commercialisons, vendons et fournissons nos produits, y compris par l'entremise de nos partenaires commerciaux – le respect des normes de qualité élevées est impératif à chaque étape. Notre engagement vis-à-vis de la santé et de la sécurité des gens qui utilisent nos produits est toujours au centre de tout ce que nous faisons.



Apprenez-en davantage sur nos produits sur le site Web d'Abbott.



QUE DOIS-JE FAIRE SI QUELQU'UN M'INFORME D'UN PROBLÈME DE QUALITÉ D'UN PRODUIT ?

Q Que dois-je faire si quelqu'un m'informe d'un problème de qualité d'un produit ?

A Si nous sommes informés d'une situation défavorable étant survenue lors de l'utilisation d'un produit d'Abbott, nous devons le signaler aux personnes ou groupes appropriés au sein d'Abbott. Nous devons signaler les manifestations indésirables liées à l'utilisation de nos produits dans les délais prescrits par les procédures de nos divisions, même si nous ne sommes pas sûrs qu'il y ait une relation de cause à effet entre le produit et le phénomène observé.

QUALITÉ DES PRODUITS

Nous nous engageons à détecter, à évaluer et à résoudre rapidement les problèmes d'innocuité qui peuvent toucher nos produits. Nous fournissons aux professionnels de la santé et aux institutions les informations dont ils ont besoin pour utiliser les produits Abbott en toute sécurité et efficacement, et nous communiquons avec les organismes de réglementation ou de santé publique en cas de problème de sécurité potentiel.

Nous prenons des mesures pour éviter la contrefaçon, le détournement illégal et le vol de nos produits. Nous nous conformons à tous les règlements commerciaux applicables, comme le contrôle des importations et des exportations imposé par les gouvernements pour des raisons de politique étrangère et de sécurité nationale. La réglementation commerciale inclut des sanctions, des restrictions sur l'exportation de certains produits et des interdictions de traiter des affaires avec certaines personnes, certains groupes ou certaines entités.

PROMOTION DES PRODUITS

Nous assurons la promotion et la vente de nos produits honnêtement et avec intégrité.

Nos déclarations concernant nos produits, dans tous nos documents et nos communications, seront équilibrées, exactes et conformes aux étiquetages approuvés de ces produits. Lors de la promotion de nos produits, nous fournissons des informations qui sont conformes aux preuves scientifiques, aux meilleures pratiques médicales et aux exigences d'étiquetage des produits approuvés dans les pays où nous menons des affaires.



Apprenez-en davantage sur nos procédures de qualité sur le portail Qualité et politique réglementaire d'Abbott.



Pour en savoir plus sur la loi américaine sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques, consultez le site [fda.gov](https://www.fda.gov).



QUALITÉ DES PRODUITS

Nous assurons la promotion de nos produits conformément aux fins auxquelles ces derniers ont été prévus et approuvés.

Les activités d'Abbott sont conformes aux licences et aux approbations réglementaires que nous obtenons d'organismes gouvernementaux, comme les ministères de la Santé et les organismes de réglementation de l'industrie des aliments et des médicaments, pour promouvoir, vendre et importer des produits pharmaceutiques, des appareils médicaux et d'autres produits. Nous nous conformons aux lois et aux règlements de chaque pays qui déterminent comment, où et quand nous sommes autorisés à promouvoir nos produits, comme la loi fédérale américaine sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques (Federal Food, Drug, and Cosmetic Act). Nous adoptons et suivons des politiques et des procédures internes conçues pour assurer la conformité avec ces exigences et le respect des programmes de soins de santé des gouvernements.



QUELLE EST LA POLITIQUE D'ABBOTT EN MATIÈRE DE PROMOTION DES PRODUITS ?

Q Qu'exigent les politiques et les procédures d'Abbott concernant la promotion des produits ?

A L'un des grands principes universels portant sur la promotion des produits est que nous ne devons pas promouvoir ni vendre à l'avance un produit qui n'a pas encore été approuvé ou qui n'a pas encore reçu le feu vert de l'organisme de réglementation concerné pour

le lieu ou l'usage en question. Si un professionnel de la santé pose des questions concernant des usages de produits d'Abbott qui débordent du cadre approuvé (parfois appelé usages non indiqués), la demande doit être adressée à la personne désignée pour ce genre de requêtes dans votre division, normalement un membre du Service des affaires médicales.

4

FAIRE PROGRESSER LA SCIENCE

Nous faisons progresser la science et la technologie et créons des produits novateurs pour parvenir à un futur plus sain.

DANS CETTE RUBRIQUE

Innovation

Faire progresser la science

INNOVATION

Nous innovons et faisons progresser les solutions de santé et la création de nouveaux produits afin d'obtenir de meilleurs résultats sur la santé de par le monde.

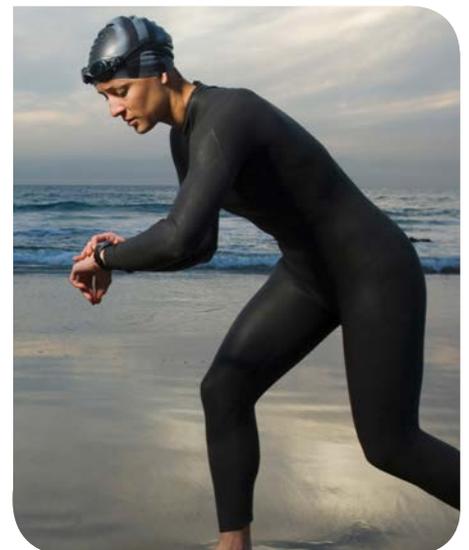
Nous nous attachons à répondre aux besoins de l'humanité en mettant au point des traitements et des produits innovants, des dispositifs médicaux salvateurs et de nouvelles approches de prise en charge de la santé. Nous faisons progresser la science de pointe, la technologie et la création de produits novateurs afin de favoriser l'amélioration de la santé. Une bonne santé est essentielle à nos clients pour optimiser pleinement leur potentiel. Nous soutenons les patients et les consommateurs dans leur quête d'une meilleure santé tout au long de leur vie, en leur fournissant des produits innovants conçus pour aider les gens à vivre des vies les plus saines et les plus actives possibles. Nous sommes axés sur la création de produits novateurs qui changent les vies de façon positive.

Nous encourageons une culture de l'innovation, recherchons de nouvelles possibilités et planifions pour faire face aux événements imprévus.

Notre quête incessante vers l'innovation et les nouvelles possibilités n'est pas sans risques. Mais bien que nous prenions des risques mesurés et conformes à notre Code d'éthique et à nos politiques, nous devrions toujours faire des efforts pour réduire les risques à l'avance, envisager les résultats possibles et planifier en conséquence.



Si vous n'êtes pas certain de la façon de procéder, suivez les étapes décrites dans l'outil d'aide à la prise de décision.



FAIRE PROGRESSER LA SCIENCE

Nous menons des recherches afin d'obtenir et de fournir des données objectives et exactes qui feront progresser la science.

Nous menons des recherches pour faire progresser la science sur laquelle repose nos produits : pour créer de nouveaux produits, améliorer les traitements existants et faire progresser les pratiques dans le domaine des soins de santé.

Lorsque nous menons des recherches, nous nous engageons à traiter les participants aux études avec dignité et respect, et à les protéger de tout risque superflu. Nous nous assurons que les patients participant à une recherche comprennent sa nature et son objectif ainsi que les risques associés. Obtenir le consentement éclairé des participants aux études est un élément essentiel de notre processus de recherche.

Nous accordons beaucoup de valeur à la transparence en recherche scientifique, et nous ne tenterons pas d'influencer de façon irrégulière les résultats de toute recherche ou de tout rapport effectués par des investigateurs cliniciens ou autres chercheurs. Nous reconnaissons l'importance de nous assurer que les données de nos études et analyses connexes sont exactes. Nous nous engageons à fournir les résultats des recherches portant sur nos produits, que ces résultats soient positifs ou négatifs, en temps utile et avec précision.

Lorsque des recherches sont effectuées pour Abbott ou publiées en notre nom, nous sélectionnons des partenaires possédant de fortes compétences médicales et scientifiques. Nous avons des normes élevées pour ces partenaires, et attendons de ces investigateurs qu'ils divulguent de manière appropriée les liens qui les unissent à Abbott. Lorsque nous nous associons à d'autres scientifiques ou cliniciens pour des travaux de recherche et de développement, nous nous engageons à divulguer intégralement nos relations, financières ou autres, avec eux.

Lorsque nous menons des recherches, nous nous engageons à traiter les participants aux études avec dignité et respect, et à les protéger de tout risque superflu.



5

NOTRE PERSONNEL

Nous considérons nos diverses perspectives comme une source de force.

DANS CETTE RUBRIQUE

Collaboration

Nos relations entre collègues

Signalement de préoccupations

Égalité des chances

Traitement équitable

Environnement de travail

COLLABORATION

Nous encourageons une culture de l'ouverture, reconnaissant que la diversité de pensée et la collaboration encouragent l'innovation.

Nous embrassons la diversité car nous sommes d'avis qu'elle génère créativité, innovation et énergie. Nous comprenons que, pour faire la différence et répondre à un large spectre de besoins changeants dans le domaine de la santé, il faut une volonté sans faille et une approche collaborative et il faut écouter nos collègues et nous assurer que toutes les voix sont écoutées.



NOS RELATIONS ENTRE COLLÈGUES

Nous partageons tous la responsabilité de vivre nos valeurs au quotidien. En démontrant et en soutenant un comportement éthique, nous avons un impact positif sur la culture d'Abbott. Nous sommes tous responsables de comprendre comment notre Code d'éthique s'applique à notre travail et au rôle que nous jouons au sein de notre entreprise.

Les gestionnaires et les superviseurs, en tant que leaders dans l'organisation, doivent faire preuve d'un engagement fort vis-à-vis de nos valeurs et prêcher par l'exemple. Ils doivent promouvoir et soutenir en permanence un comportement éthique chez les employés. Les gestionnaires doivent contribuer à faire en sorte que les employés comprennent la responsabilité qui leur incombe relativement au respect du Code, et doivent encourager un environnement de travail permettant aux employés de se sentir à l'aise pour poser des questions et faire part de leurs préoccupations sans craindre de représailles.

**Nous partageons
tous la
responsabilité de
vivre nos valeurs au
quotidien.**

SIGNALEMENT DE PRÉOCCUPATIONS

Nous posons des questions chaque fois que des choix ou des actions portant sur notre travail ne sont pas clairs ou ne semblent pas corrects, et nous nous exprimons franchement et signalons toute infraction à notre Code d'éthique.

Il incombe à chacun de nous de poser des questions chaque fois que nous estimons que les instructions ne sont pas claires, et de remettre en cause et signaler tout soupçon de comportement commercial non éthique et toute infraction au présent Code ou à nos politiques ou procédures.

Poser des questions, signaler des préoccupations et rechercher activement la clarté concernant nos choix ou nos actions nous aide à reconnaître et à éviter les problèmes plus efficacement. En cas de doute concernant les bons choix, les actions à poser ou les infractions potentielles, posez la question à un gestionnaire ou au Bureau d'éthique et de conformité.

Les gestionnaires et superviseurs ont une responsabilité fondamentale, qui est de prêcher par l'exemple et de s'assurer que les employés comprennent le Code et savent qu'ils sont tenus de s'y conformer. Les personnes qui occupent des postes de direction ont une responsabilité encore plus importante, celle de comprendre et communiquer les attentes d'Abbott, et doivent contacter le Bureau d'éthique et de conformité concernant les infractions potentielles au Code.

Tous les signalements d'infractions potentielles au Code seront prises au sérieux et traitées de manière appropriée en suivant des étapes de suivi comme l'investigation, la remédiation et, si nécessaire, les mesures correctives destinées à s'attaquer aux problèmes, à apprendre de ses erreurs et à éviter toute récurrence. Le Bureau d'éthique et de conformité dirigera toute investigation portant sur des infractions présumées au Code. Vous ne devez mener aucune investigation indépendamment. Chacun de nous est tenu de coopérer et de préserver la confidentialité de toute investigation.



POURQUOI DEVRAIS-JE FAIRE PART D'UNE PRÉOCCUPATION ?

Q Pourquoi devrais-je faire part d'une préoccupation ?

A Nous partageons tous la responsabilité de vivre nos valeurs au quotidien. Nous devons notamment, pour ce faire, maintenir le dialogue ouvert en posant des questions lorsque nous ne savons pas quoi faire et en faisant part de nos inquiétudes au sujet des activités de notre entreprise. Faire part d'une préoccupation relative à un problème de conformité prolonge notre engagement à agir de manière éthique dans tous les aspects de nos activités et encourage une culture de la conformité. Vos actions peuvent faire la différence.

SIGNALEMENT DE PRÉOCCUPATIONS

Les mesures correctives liées aux infractions au Code peuvent inclure des mesures disciplinaires (pouvant aller jusqu'au licenciement) ou des actions en justice pour :

autorisation d'une infraction ou participation à celle-ci;

refus de coopérer à l'investigation sur une présumée infraction;

défaut de détection et de signalement d'une infraction par le superviseur du contrevenant, si cela résulte d'une supervision inadéquate ou d'un manque de surveillance ;

signalement d'une préoccupation sciemment fausse ou visant à menacer ou intimider toute personne associée aux activités d'Abbott, ou à se venger d'elle ;

représailles, par exemple par intimidation, menaces, harcèlement ou diffamation, contre toute personne ayant signalé de bonne foi une infraction avérée ou potentielle.



Apprenez-en davantage sur les politiques et procédures liées au Bureau d'éthique et de conformité sur iComply.



SIGNALEMENT DE PRÉOCCUPATIONS

Il n'est jamais acceptable de se venger d'une personne ayant fait part de ses préoccupations relatives à la non-conformité potentielle d'activités avec le Code. Toute présomption de représailles doit être signalée au Bureau d'éthique et de conformité ou aux Ressources humaines.

L'engagement que nous mettons dans le travail que nous faisons nous incite non seulement à respecter à la lettre les lois qui s'appliquent à notre travail, mais aussi à être attentifs aux attentes éthiques qui sont associées au fait d'être un leader dans une industrie comme la nôtre.



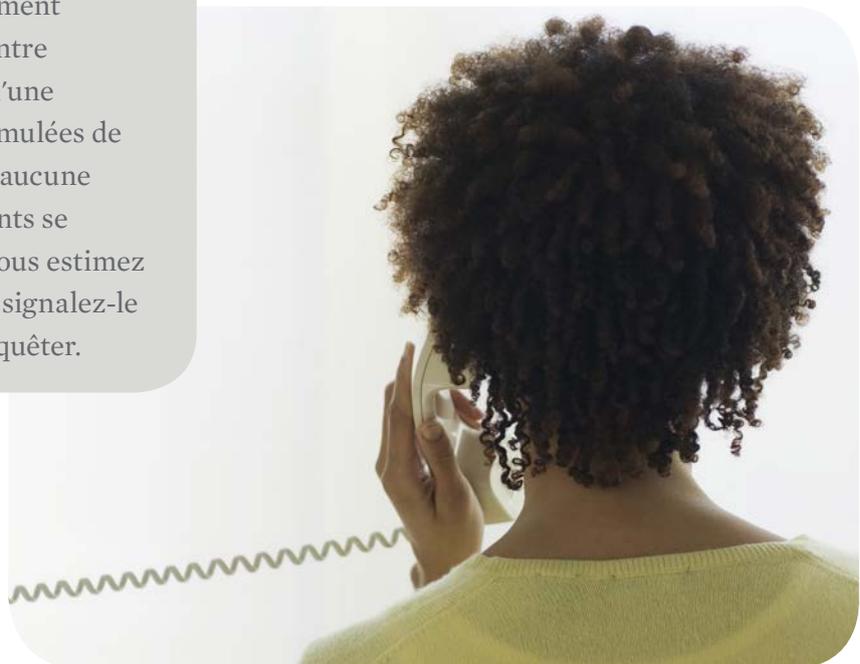
Vous en apprendrez davantage sur les différentes manières de nous faire parvenir vos questions et préoccupations, dans la section Speak Up.



QUE FAIRE SI JE FAIS FACE À DES REPRÉSAILLES ?

Q Que faire si je fais face à des représailles ?

A L'entreprise interdit formellement toute mesure de représailles contre toute personne ayant fait part d'une préoccupation. Les plaintes formulées de bonne foi ne vous exposeront à aucune sanction, que les faits sous-jacents se révèlent véridiques ou non. Si vous estimez avoir fait l'objet de représailles, signalez-le afin que l'entreprise puisse enquêter.



ÉGALITÉ DES CHANCES

Nous assurons l'égalité des chances pour tous les employés.

Nous basons nos décisions en matière d'embauche sur les besoins de l'entreprise, les compétences de l'employé, son expérience et son rendement au travail. Abbott interdit toute discrimination basée sur la race, la couleur de peau, la religion, les croyances, l'âge, le sexe, la nationalité d'origine, l'identité, l'expression ou l'orientation sexuelle, la présence d'un handicap, la situation familiale, le fait d'être un ancien combattant ou un militaire actif, la génétique, la citoyenneté ou tout autre statut protégé légalement. Nous nous engageons à respecter les lois ayant une incidence sur notre relation avec nos employés partout dans le monde.

TRAITEMENT ÉQUITABLE

Nous nous efforçons d'assurer que quiconque travaille chez Abbott se sente le bienvenu, ait le sentiment d'être soutenu et trouve la motivation nécessaire pour réussir.

Abbott se soucie de la santé et du bien-être de ses employés dans le monde entier. Quiconque travaille chez Abbott devrait trouver un environnement professionnel, libre d'intimidation et de harcèlement. Abbott encourage ses employés à trouver des manières d'améliorer l'atmosphère égalitaire et diversifiée régnant dans ses lieux de travail et promeut un environnement de travail exempt de comportements perturbateurs chez ses employés.



Apprenez-en davantage sur nos programmes de diversité et d'inclusion sur le site Web d'Abbott.



TRAITEMENT ÉQUITABLE

Nous traitons chacun avec respect et dignité.

Notre respect pour les gens se manifeste dans ce que nous faisons et dans notre façon d'agir envers chaque personne que nous sommes amenés à côtoyer dans notre travail. Pour remplir nos engagements les uns envers les autres, et pour attirer, cultiver et conserver des personnes talentueuses du monde entier, il est vital d'avoir un environnement de travail construit sur la confiance et le respect mutuels, et sur les principes incarnés dans notre Code d'éthique. Nous devons nous traiter mutuellement de manière équitable et ne pas profiter des autres par manipulation, déformation de la réalité ou dissimulation.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Nous veillons à assurer la sécurité sur le lieu de travail ainsi que des conditions appropriées pour les employés et les autres personnes qui travaillent pour nous.

Les accidents et les situations à risque doivent être immédiatement signalés à la direction. Nous prenons également des mesures pour éviter et interdire des conditions de travail illégales et inappropriées, ainsi que tout traitement cruel ou inhumain, en rapport avec les activités de notre entreprise dans le monde.



Consultez notre [Politique de harcèlement sur le lieu de travail](#) pour de plus amples informations.



Pour en savoir plus sur notre programme de santé et de sécurité environnementales, consultez notre portail [Environnement, santé et sécurité](#).



6

NOS COMMUNAUTÉS

Nous renforçons la confiance qu'inspire Abbott en tant qu'entreprise citoyenne de chaque communauté locale et du monde.

DANS CETTE RUBRIQUE

Engagement dans la communauté

Contributions politiques

Responsabilité environnementale

ENGAGEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ

Nous nous efforçons de renforcer le bien-être des communautés par l'entremise de nos produits et de notre travail.

Nous avons une longue histoire de soutien des communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons. Nous pensons que, si elles sont en bonne santé, les communautés peuvent prospérer. Par nos activités, nos relations commerciales et le soutien de groupes communautaires et de causes charitables, nous donnons quelque chose en retour aux communautés au sein desquelles nous vivons et à nos voisins. Que les communautés soient grandes ou petites, où que nous fassions affaire, Abbott s'efforce de faire une différence positive et durable dans la vie des gens.



Apprenez-en davantage sur notre programme de citoyenneté mondiale sur le site Web d'Abbott.



CONTRIBUTIONS POLITIQUES

Nous encourageons un engagement approprié dans le processus politique et soutenons la participation des communautés.

Abbott s'efforce de soutenir les politiques publiques allant dans le sens de notre mission et de nos valeurs et, le cas échéant, elle peut fournir un soutien à des candidats politiques ou à des groupes d'intérêts. Les lois traitant des contributions politiques par les entreprises sont complexes, et il est donc important que la contribution de fonds d'Abbott et toute autre contribution fournie au nom d'Abbott soient effectuées uniquement après consultation avec le Service des affaires juridiques.



COMMENT ABBOTT DÉTERMINE-T-ELLE QUELLES CAUSES CHARITABLES SOUTENIR?

Q Comment Abbott détermine-t-elle quelles causes charitables soutenir?

A Nous contribuons à améliorer la santé des collectivités dans le monde en investissant dans des idées qui élargissent l'accès aux soins de santé, qui renforcent les communautés dans lesquelles nous vivons et exerçons nos activités, et qui font la promotion de l'enseignement scientifique et médical. Abbott et le fonds d'Abbott ne fourniront pas de soutien philanthropique aux organismes qui pratiquent une discrimination basée sur la race, la religion, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'origine nationale, l'ethnicité, l'ascendance, la situation familiale, la présence d'un handicap, le statut d'ancien combattant, l'appartenance politique, le statut VIH/SIDA ou tout autre statut protégé par la loi.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Nous sommes engagés dans le développement durable et nous nous efforçons de minimiser notre impact sur l'environnement.

Nous nous engageons à minimiser notre impact environnemental mondial, allant de l'approvisionnement responsable en matières premières jusqu'à la fabrication, la distribution et l'utilisation de nos produits.

Nous prenons des mesures pour réduire notre utilisation d'énergie et d'autres ressources naturelles. Nous soutenons les projets qui génèrent de l'énergie à partir de sources renouvelables au travail et au sein de nos communautés. Nous recherchons des manières de réduire l'impact environnemental de nos activités, comme par la réduction et le recyclage des déchets et d'autres activités destinées à réduire les risques environnementaux. Nous nous conformons aux lois et aux règlements sur l'environnement applicables à nos activités.



Pour en savoir plus sur notre programme environnemental, consultez notre portail Environnement, santé et sécurité.



7

COMMENT NOUS FONCTIONNONS

Nous travaillons ensemble de manière responsable et conformément aux valeurs d'Abbott.

DANS CETTE RUBRIQUE

Transactions équitables

Éviter les conflits d'intérêts

Protection des actifs et de la réputation d'Abbott

Informations confidentielles

Lutte contre la corruption

Cadeaux, repas et divertissements

Exactitude des livres et registres

Conformité avec les lois

Concurrence loyale

Applicabilité

Dérogations et amendements

TRANSACTIONS ÉQUITABLES

Nous traitons les affaires de manière éthique et honnête, et nous nous efforçons de faire ce que nous disons vouloir faire, dans tous les aspects de notre travail.

Nous sommes tous responsables de notre travail et des décisions que nous prenons dans le cadre de nos rôles et responsabilités.

Dans toutes nos interactions professionnelles, avec toutes les personnes que nous rencontrons dans notre travail – collègues, clients, fournisseurs, professionnels de la santé, concurrents et autres – nous devons être équitables et directs dans la manière dont Abbott traite les affaires. Ce principe de transactions équitables est essentiel.

ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous nous penchons sur les conflits d'intérêts et les résolvons avant d'aller de l'avant.

Un conflit d'intérêts existe chaque fois que les intérêts privés d'un employé d'Abbott interfèrent, ou semblent interférer, avec ceux d'Abbott. Les décisions commerciales doivent être basées sur les besoins d'Abbott plutôt que sur le gain potentiel personnel ou les intérêts de membres de la famille ou d'amis. Chacun de nous est censé utiliser son jugement et éviter toute situation pouvant entraîner un conflit réel ou l'apparence de conflit.



Si vous n'êtes pas certain de la façon de procéder, suivez les étapes décrites dans l'outil d'aide à la prise de décision.

ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Si des actions, des intérêts ou des relations contradictoires font qu'il est difficile de faire votre travail objectivement et efficacement, ou si vous ou un membre de votre famille pouviez recevoir un avantage personnel indu grâce à un lien avec Abbott ou à un poste dans l'entreprise, vous devez divulguer le conflit d'intérêts potentiel conformément aux directives d'Abbott et vous tenir à l'écart de situations où le conflit pourrait impacter votre jugement commercial.



En savoir plus sur la façon d'éviter ou de divulguer et gérer des conflits d'intérêts potentiels: speakup.abbott.com



EST-IL ADMISSIBLE D'ACCEPTER UN EMPLOI À L'EXTÉRIEUR D'ABBOTT ?

Q Je travaille dans la finance et, en raison de mes performances académiques, j'ai toujours été en contact avec le monde académique. Une université m'a récemment contacté pour me demander de donner des cours d'analyse et d'évaluation d'états financiers. J'en ai discuté avec mon supérieur hiérarchique, et nous avons conclu que c'est un travail dont les fonctions sont totalement indépendantes de celles que j'occupe chez Abbott ; les horaires n'entrent pas en conflit avec mon travail chez Abbott et ce travail ne nécessite pas de divulgation

d'informations confidentielles d'Abbott. Y a-t-il conflit d'intérêts ?

A Comme un emploi à l'extérieur pourrait représenter un conflit d'intérêts, vous avez bien fait de mentionner le conflit d'intérêts potentiel et d'en discuter avec votre supérieur hiérarchique. Après avoir consulté votre supérieur hiérarchique, évalué avec lui la situation et déterminé que le nouveau travail n'influe pas sur l'exercice de vos fonctions chez Abbott, vous pouvez conclure que cette situation ne serait pas considérée comme représentant un conflit d'intérêts.

ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous plaçons les intérêts d'Abbott au-dessus de nos intérêts personnels lors de la prise de décisions concernant notre travail.

Les intérêts de l'organisation dans son ensemble doivent avoir priorité sur ceux d'une division commerciale, d'un groupe de travail ou d'un individu dans le contexte de notre travail.

Les postes que nous occupons et les occasions qui se présentent à nous chez Abbott, comme des transactions commerciales ou des intérêts financiers extérieurs, rendus possibles par des activités liées au travail, ne doivent servir que les intérêts d'Abbott, et non pas viser un gain personnel. Nous ne devrions pas entrer en concurrence avec Abbott, ni aider d'autres personnes ou entreprises à le faire. Notre priorité doit être de faire progresser les intérêts de l'entreprise lorsque des occasions surviennent.



PROTECTION DES ACTIFS ET DE LA RÉPUTATION D'ABBOTT

Nous sommes les gardiens de notre entreprise dans le cadre de notre travail.

Il est de notre responsabilité de protéger et d'utiliser avec précaution les actifs d'Abbott, qu'il s'agisse d'actifs physiques, comme des véhicules et de l'équipement informatique, ou de propriété intellectuelle, de secrets commerciaux ou de savoir-faire, et de nous assurer de leur utilisation efficace et adéquate. Nous devons tous faire preuve de jugement pour nous assurer que les actifs d'Abbott ne sont pas perdus, dérobés, mal employés ou gaspillés.

La réputation d'Abbott est l'un de ses actifs les plus importants. Nous sommes tous responsables de l'amélioration et de la protection de la réputation d'Abbott. Nous sommes tous personnellement responsables de toute opinion ou de tout contenu publié ou partagé avec des gens à l'extérieur de l'entreprise.



Consultez notre **Politique relative aux médias sociaux externes** pour de plus amples informations.



PUIS-JE UTILISER MON ORDINATEUR DE TRAVAIL POUR UN USAGE PERSONNEL ?

Q Puis-je utiliser mon ordinateur de travail pour faire des achats en ligne pendant la période des vacances ?

A La politique d'Abbott autorise les employés à utiliser les ordinateurs d'Abbott pour ce type d'usage personnel pour autant que cela soit accessoire et n'entre pas en conflit avec leurs responsabilités au travail. Pour plus d'information, voir : la politique d'Abbott en matière d'utilisation de l'équipement électronique.

PROTECTION DES ACTIFS ET DE LA RÉPUTATION D'ABBOTT

Lors d'interactions externes, nous devons être attentifs au fait de pouvoir ou non être identifiés comme étant affiliés avec Abbott et tenter de déterminer si ce que nous disons au sujet de notre travail peut avoir une incidence sur l'entreprise. Ceci est particulièrement crucial dans le contexte des réseaux sociaux où les interactions sont rapides et dynamiques et peuvent devenir fortement visibles. Des communications irréfléchies peuvent poser un risque important pour la réputation d'Abbott. Nous sommes tous responsables d'employer des stratégies de communications prudentes et de protéger les informations confidentielles d'Abbott.

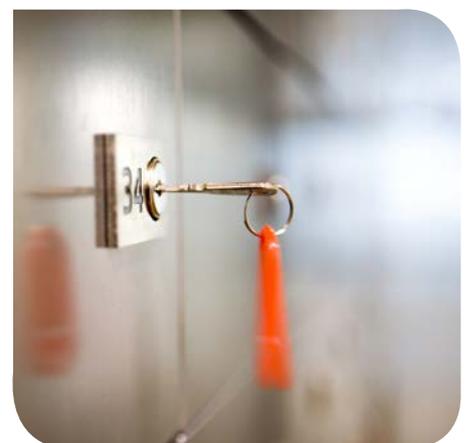
INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Nous respectons et protégeons les informations confidentielles, y compris les informations personnelles.

Les informations confidentielles constituent l'un des actifs les plus précieux d'Abbott. Des informations confidentielles sont des informations qui ne sont pas divulguées publiquement, par exemple les projets de recherche et de développement, les secrets commerciaux, les plans d'affaires, les formules et procédés de fabrication, les termes de contrats passés avec des fournisseurs ou des clients, les prix établis, le chiffre d'affaires, les appels d'offres, les devis, les propositions de prix, les réponses à des offres, les résultats financiers non publics ou toute autre information susceptible d'être utilisable par les concurrents d'Abbott ou de causer du tort à Abbott en cas de divulgation. Chacun de nous doit être vigilant pour protéger les informations confidentielles et en empêcher la divulgation ou l'utilisation non autorisée. Les informations confidentielles ne doivent pas être partagées avec des concurrents. Ces obligations peuvent s'étendre au-delà de l'emploi chez Abbott.



Consultez notre **politique d'utilisation acceptable de la technologie** pour de plus amples informations.



INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

De même, nous respectons les droits de propriété intellectuelle d'autrui, et nous n'obtiendrons ni n'abuserons de leurs informations confidentielles de manière inappropriée.

L'utilisation abusive d'informations confidentielles spécifiques est interdite par la loi, notamment par les lois interdisant les délits d'initiés reposant sur des informations non publiques. Le délit d'initié est à la fois contestable et illégal, et nous ne devons acheter ni vendre aucun titre d'Abbott, ni d'aucune autre société faisant affaire avec Abbott ou susceptible de le faire, sur la base de telles informations.



Consultez notre **Politique relative aux opérations d'initiés sur titres** pour de plus amples informations.



QUE DOIS-JE FAIRE SI J'ENVOIE DES INFORMATIONS À LA MAUVAISE PERSONNE ?

Q Que dois-je faire si j'envoie par inadvertance une liste de noms de patients et d'adresses de courriel à un destinataire externe erroné par courriel ?

A Les noms des patients et les autres informations les concernant sont considérées comme étant des informations sensibles que nous devons protéger. Si la confidentialité de telles informations a été compromise de quelque manière que ce soit, vous devez suivre les procédures internes pour informer de l'incident les parties prenantes internes concernées. Vous devez contacter le Service mondial d'assistance d'Abbott pour signaler cet incident.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Nous respectons la confidentialité de ceux qui nous confient leurs informations personnelles, y compris nos collègues et les personnes qui recommandent, prescrivent et utilisent nos produits. Lorsque nous collectons des informations personnelles dans le cadre de nos activités, nous informons de manière appropriée les personnes dont nous collectons les informations de la façon dont ces dernières seront utilisées, et nous obtenons de façon appropriée leur consentement ou leur autorisation. Nous ne vendons pas d'informations personnelles ni n'en obtenons auprès de sources non autorisées.

Nous protégeons les informations personnelles et sensibles contre toute divulgation et utilisation non autorisées. De nombreux pays ont des règlements stricts exigeant des entreprises qu'elles protègent les informations personnelles collectées et utilisées dans le cadre de leurs activités, particulièrement pour les catégories d'informations personnelles les plus sensibles, et nous nous engageons à comprendre et à respecter ces exigences.



Apprenez-en davantage sur les exigences en matière de confidentialité et de protection des données sur notre Portail mondial en matière de confidentialité.



COMMENT DOIS-JE RÉPONDRE À UNE DEMANDE ÉMANANT DU GRAND PUBLIC OU DE LA PRESSE ?

Q Que devrais-je faire si je reçois un appel ou une demande en ligne émanant de quelqu'un me demandant les dernières nouvelles d'Abbott ? La personne qui m'a appelé semblait très professionnelle et a indiqué qu'elle procédait à une enquête formelle sur l'industrie des soins de santé portant sur les développements actuels de l'industrie. Suis-je autorisé à y participer ?

A Fournir des informations qui ne sont pas publiques concernant les activités d'Abbott

pourrait poser problème. Certaines des personnes qui contactent Abbott pour des informations de cette nature essaient de rassembler des informations de différentes sources afin d'obtenir une vue de l'intérieur de ce qui se passe dans notre entreprise. Tant qu'Abbott n'est pas prête à publier ses résultats ou autres informations concernant ses activités, vous devez conserver par-devers vous les informations confidentielles concernant votre travail. Veillez à bien connaître ce qui est considéré comme confidentiel et non-confidentiel parmi les informations associées à votre travail. Si vous avez des questions, contactez votre supérieur hiérarchique, le Bureau d'éthique et de conformité ou le Service des affaires juridiques. Adressez les demandes émanant de la presse aux Affaires publiques.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Nous nous opposons activement à la fraude et à la corruption. Nous menons nos affaires comme il faut.

En tant que patients, membres d'une famille et donneurs de soins, nous voulons que nos médecins, infirmiers et pharmaciens recommandent les produits et les traitements qui répondront le mieux à nos besoins, en utilisant leur jugement professionnel. Les patients et les consommateurs devraient pouvoir compter sur le jugement indépendant des professionnels de la santé qui les conseillent sans se soucier de savoir si ce jugement a été influencé de façon irrégulière par des incitations d'entreprises cherchant à promouvoir leurs produits.

En tant que citoyens, nous voulons que les représentants de notre gouvernement prennent des décisions qui servent au mieux les intérêts des gens. De telles décisions du gouvernement ne devraient pas être influencées de façon irrégulière par des entreprises recherchant des faveurs satisfaisant leurs propres intérêts au moyen d'incitations auprès de représentants du gouvernement.

Lorsque nous commercialisons et vendons nos produits, nous formons et informons les professionnels de la santé, mais nous n'intervenons pas sur leur jugement professionnel indépendant. Il n'est jamais acceptable d'offrir ou de fournir quoi que ce soit qui, directement ou indirectement, profite à un représentant du gouvernement, à un professionnel de la santé (comme un médecin, un pharmacien, un infirmier, un chercheur ou du personnel de laboratoire) ou à toute autre personne dans le but de conclure une vente ou d'obtenir un avantage commercial pour Abbott. De même, il n'est jamais acceptable de fournir quoi que ce soit de valeur en « récompense » pour toute relation passée ou existante avec Abbott.



QU'EST-CE QUI CONSTITUE UN « OBJET DE VALEUR » ?

Q Qu'est-ce qui constitue un « objet de valeur » ?

A Les avantages inappropriés peuvent prendre diverses formes, y compris, mais sans s'y

limiter, la forme d'espèces, de cartes-cadeaux, de cadeaux, de frais de déplacement, de divertissements, de parrainages, de faux accords de conseil, d'offres d'emploi, de commissions exagérées, de remises ou de rabais non autorisés, et de dons politiques ou caritatifs. Si vous avez des questions, contactez votre responsable, l'OEC ou le service juridique.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les lois anti-corruption font qu'il est particulièrement important pour nous de démontrer notre engagement à empêcher toute influence abusive lors de transactions commerciales dans toutes nos interactions. La Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis et d'autres lois relatives à ce domaine dans d'autres pays s'appliquent potentiellement aux activités d'Abbott de par le monde, sachant que la corruption est partout illégale.

Chacun chez Abbott doit gérer de manière proactive ses relations avec ses prestataires de services (comme les distributeurs, les consultants, les conférenciers ou les promoteurs) afin de s'assurer que les services effectués pour le compte d'Abbott le sont conformément à nos attentes et en conformité avec les lois et règlements applicables. Nous devons faire des vérifications préalables lors de la sélection de prestataires de services, payer la juste valeur marchande pour les services obtenus et produire les pièces justificatives appropriées relatives aux paiements pour services, amendes, frais et dépenses similaires.



Pour en savoir plus sur les lois anti-corruption, consultez notre portail anti-corruption.



QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UN PAIEMENT DE FACILITATION ET UN PAIEMENT LÉGITIME POUR OBTENIR UN SERVICE PLUS RAPIDEMENT?

Q Comment puis-je faire la différence entre un paiement de facilitation et un paiement légitime pour obtenir un service plus rapidement, comme lorsque je veux faire une demande de visa ou que je désire obtenir un dédouanement rapide?

A On peut faire la différence entre autres en observant la quantité de documents produits ou en vérifiant si la même option est offerte à tout le monde. Les frais pour options accélérées légitimes sont normalement publiés, avec un montant fixe, et

accompagnés d'une documentation standard claire, comme un formulaire de demande et un reçu de l'entité concernée. Les politiques et procédures d'Abbott ne permettent pas les « paiements de facilitation », qui sont différents des options rapides légitimes. Si vous n'êtes pas certain qu'un paiement pour obtenir des services plus rapidement est permis, communiquez avec votre supérieur hiérarchique, le Bureau d'éthique et de conformité ou le Service des affaires juridiques.

CADEAUX, REPAS ET DIVERTISSEMENTS

Comme les principes anti-corruption exigent que nous n'offrions ni ne fournissions jamais quoi que ce soit qui, directement ou indirectement, bénéficie à toute personne dans le but d'obtenir un avantage commercial, nous posons des limites relatives aux cadeaux, aux repas et aux divertissements. Nos politiques et procédures concernant les limites imposées et le signalement d'infractions relatives aux objets portant la mention de nos marques, aux cadeaux, aux cadeaux de courtoisie culturels, aux repas et à l'hospitalité sont en place afin d'assurer que nous ne fournissions aucun avantage qui pourrait interférer avec le jugement professionnel.



PUIS-JE OFFRIR UN CADEAU DE COURTOISIE CULTUREL À UN PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ ?

Q Lors de fêtes nationales ou religieuses, pouvons-nous donner à un professionnel de la santé un cadeau de courtoisie culturel ?

A Des cadeaux de courtoisie culturels associés à des fêtes nationales ou religieuses peuvent être donnés dans de nombreux pays, pour autant qu'ils soient autorisés par les procédures locales et n'excèdent pas certaines limites pécuniaires. Il est préférable de vérifier les procédures de votre Bureau d'éthique et de conformité local pour déterminer quels cadeaux, le cas échéant, peuvent être offerts.

Nous n'offrons jamais ni ne fournissions quoi que ce soit qui puisse bénéficier directement ou indirectement à une personne dans le but de garantir un avantage commercial.



PUIS-JE ACCEPTER UN CADEAU D'UN FOURNISSEUR ?

Q J'ai reçu un cadeau d'un fournisseur durant les vacances, et je ne suis pas sûr de pouvoir l'accepter. Que devrais-je faire ?

A Cela dépend de la nature du cadeau, de sa valeur et de la culture du pays. Si la valeur du cadeau que vous recevez n'est pas modeste, vous devriez refuser celui-ci et le retourner au fournisseur en expliquant que notre politique ne permet pas aux employés de recevoir des cadeaux coûteux. Si, par contre, le montant

du cadeau est modeste et considéré comme raisonnable selon la culture du pays, vous pouvez l'accepter, et la meilleure approche est de le partager avec les employés de votre service, pour autant que la nature du cadeau le permette. Dans les deux cas, la transparence est l'élément clé dans de telles circonstances; par conséquent, vous devriez en informer votre supérieur hiérarchique et, si vous avez d'autres questions, contacter le Service des achats d'Abbott.



PUIS-JE INVITER À UN DÎNER D'AFFAIRES UN PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ ?

Q Lors d'une visite commerciale à un professionnel de la santé, celui-ci demande au représentant s'ils peuvent discuter d'aspects commerciaux au dîner. Est-ce acceptable selon notre Code d'éthique ?

A Dans la plupart des pays, il est acceptable de partager un repas avec un professionnel de la santé dans le cadre d'une conversation commerciale. Vous devrez toutefois vérifier les procédures de votre Bureau d'éthique et de conformité local pour les exigences et les limites pécuniaires à respecter.

EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES

Nous mesurons les réalisations avec précision.

Nos livres comptables, nos dossiers et documents internes ainsi que nos déclarations publiques doivent refléter fidèlement la substance et les faits de nos actions. Lorsque nous mesurons ou décrivons nos réussites, échecs et opérations de routine, les faits doivent être présentés dans un contexte suffisant et avec un support adéquat qui permettent de comprendre la nature réelle de nos activités ou transactions. Nos documents financiers doivent être conformes aux normes, lois et règlements comptables applicables ainsi qu'aux politiques, procédures et contrôles d'Abbott.

Lorsque nous publions des informations, par exemple sur l'établissement des prix ou les paiements et articles de valeur fournis à des médecins et autres clients, les informations doivent être complètes et exactes. Nombreux sont les gouvernements de par le monde qui ont des lois strictes concernant la divulgation des prix et de certains paiements versés à des professionnels de la santé. Ces lois contribuent à protéger les contribuables, lesquels paient en fin de compte pour les achats effectués dans le système de soins de santé, en tout ou en partie. Abbott s'engage à fournir des informations exactes afin de permettre aux gouvernements, aux assureurs et aux autres parties prenantes de prendre des décisions en connaissance de cause.



QUE DEVRAIS-JE FAIRE SI JE PRENDS CONSCIENCE D'UNE IRRÉGULARITÉ FINANCIÈRE ?

Q Que dois-je faire si je découvre que quelqu'un a créé un compte distinct « officieux » qui n'a pas été signalé au Service des finances ?

A Vous devez le signaler au Bureau d'éthique et de conformité, au Service des affaires juridiques ou aux Finances afin que la situation puisse être examinée.

CONFORMITÉ AVEC LES LOIS

Nous nous conformons à toutes les lois, à tous les règlements et à toutes les exigences d'Abbott qui s'appliquent à notre travail.

Chaque employé d'Abbott est censé se conformer à toutes les lois et aux politiques, procédures, principes et normes d'Abbott, y compris le présent Code d'éthique. Ceci est une attente fondamentale et une des conditions d'embauche. Les politiques et les procédures d'Abbott couvrent des questions associées à des aspects importants de nos activités, notamment la conformité des soins de santé, l'assurance de la qualité, l'ingénierie, les douanes et le commerce, les finances, la sécurité, les achats, les ressources humaines et les systèmes d'information, pour aider à assurer que nous soyons en conformité avec les nombreux règlements et lois qui régissent nos activités. Ces politiques et ces procédures nous permettent de détecter, de corriger et d'éviter les activités non conformes.

En tant qu'employés d'une entreprise mondiale, nous devons savoir que les lois d'un pays peuvent s'appliquer à la manière dont nous travaillons dans d'autres pays. Nous devons être attentifs aux exigences de chaque pays et rechercher des conseils auprès des Affaires juridiques ou du Bureau d'éthique et de conformité chaque fois que nous nous questionnons sur les exigences qui s'appliquent.



i

Apprenez-en davantage sur nos politiques de la société sur notre Portail en matière de politique mondiale.

?

QUELLES LOIS SUIS-JE CENSÉ SUIVRE ?

Q Il existe tant de lois de par le monde et dans mon pays, comment puis-je savoir lesquelles je dois suivre et ce qu'elles disent ?

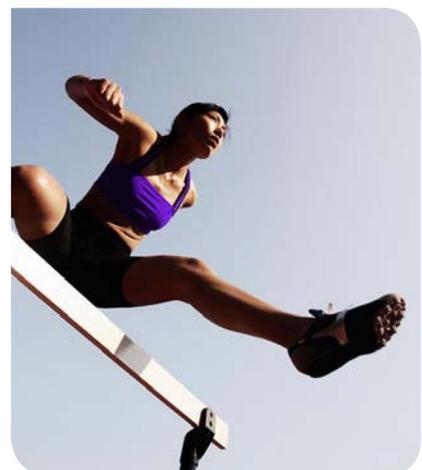
A Les politiques et procédures d'Abbott sont actualisées régulièrement afin de refléter précisément les changements intervenus dans les lois. Veillez à suivre toutes les politiques pertinentes et adressez-vous au Bureau d'éthique et de conformité ou au Service des affaires juridiques si vous avez des questions.

CONCURRENCE LOYALE

Nous nous assurons que toutes les interactions que nous avons avec nos concurrents sont appropriées.

Nous devons nous battre de manière dynamique sur le marché afin de servir au mieux les besoins de nos clients et d'augmenter la valeur pour les actionnaires. En procédant ainsi, nous ne nous engagerons pas dans des accords ou des activités qui limiteraient abusivement la concurrence. Nous nous engageons à nous conformer aux lois relatives à la concurrence dans chaque pays où nous menons des affaires. Ces lois interdisent les accords qui éliminent ou découragent la concurrence et s'appliquent à de nombreux aspects de nos activités, y compris les relations avec les concurrents, les prix et conditions de vente proposés aux distributeurs et aux autres clients ainsi que les pratiques commerciales et de marketing. Les lois sur la concurrence sont très compliquées, et les pénalités pour infraction peuvent inclure des amendes élevées, voire des peines de prison. Il est important que vous ne vous engagiez dans aucune activité qui pourrait être perçue comme anticoncurrentielle, et vous devez consulter le Service des affaires juridiques ou le Bureau d'éthique et de conformité si vous avez des questions.

Nous devons toujours faire preuve de prudence lors d'interactions avec les concurrents. Vous ne devez pas discuter avec les concurrents d'aspects commerciaux tels que les prix, les conditions de vente, les plans commerciaux ou de marketing, les marges, les coûts, la capacité de production, les niveaux de stock ou les remises accordées. Vous devez contacter le Service des affaires juridiques ou le Bureau d'éthique et de conformité pour des conseils spécifiques concernant les lois portant sur vos interactions avec les concurrents et signaler toute conversation inappropriée avec les concurrents.



APPLICABILITÉ

Le présent Code s'applique à tous les directeurs et employés d'Abbott, dans tous les pays où des divisions et des filiales d'Abbott sont implantées. Ce document stipule les actions que l'on attend de nous tous, y compris des entités extérieures agissant pour le compte d'Abbott, chaque fois que des affaires sont menées au nom d'Abbott ; il ne s'agit pas d'un contrat d'embauche.

DÉROGATIONS ET AMENDEMENTS

Abbott divulguera publiquement, dans la mesure requise par les lois, règles et règlements, toute dérogation ou modification apportée au présent Code.

Toute dérogation à ce Code pour une personne visée par ledit Code ne peut être accordée que par le directeur général (ou son délégué); toutefois, les dérogations pour un cadre supérieur nécessitent l'approbation du comité d'audit du conseil d'administration d'Abbott.



Ce code s'applique à tous les cadres et les employés d'Abbott à travers le monde.

8

RESSOURCES

DANS CETTE RUBRIQUE

[Aide à la prise de décision](#)

[Exprimez-vous](#)

[Autres ressources importantes](#)



AIDE À LA PRISE DE DÉCISION

Vous ferez parfois face à des situations où la conduite à adopter est difficile à déterminer. Notre outil d'aide à la prise de décision vous aidera à poser les bonnes questions pour définir la conduite à adopter et respecter les valeurs d'Abbott.

A

ANALYSER la situation

Est-ce que c'est légal ?

Est-ce conforme à la politique d'Abbott ?

Est-ce conforme aux valeurs et à la culture d'Abbott ?

I

Évaluez l'impact possible IMPACT

Quelles répercussions cela aura-t-il sur les patients et les consommateurs d'Abbott?

Cela pourrait-il nuire à la réputation d'Abbott ?
Seriez-vous inquiet si cela apparaissait dans les nouvelles ou faisait les grands titres ?

Cela pourrait-il avoir un impact sur l'une des autres parties intéressées d'Abbott?

D

DÉCIDER

Si vous estimez que votre décision est en phase avec les intérêts de toutes les parties intéressées, continuez.

Si vous n'êtes toujours pas sûr de la bonne marche à suivre, parlez-en à votre supérieur hiérarchique, au Bureau d'éthique et de conformité, aux Ressources humaines et / ou au Service des affaires juridiques.

Prenez connaissance de notre Outil interactif d'aide à la prise de décision (AID) en vous rendant sur abbott.sharepoint.com/sites/abbottworld/EthicsCompliance/cobc/Pages/Decision-Making-Aid.aspx



EXPRIMEZ-VOUS

Vous disposez de différentes ressources pour poser des questions et faire part de vos préoccupations. Pour en savoir plus sur notre programme de signalement, visitez speakup.abbott.com.

POSER DES QUESTIONS

Si vous avez des questions au sujet de vos obligations spécifiques, communiquez avec votre supérieur hiérarchique, le BEC, les RH ou le Service des affaires juridiques.

FAIRE PART DE VOS PRÉOCCUPATIONS

Visitez le site de notre service d'assistance Éthique et conformité multilingue, disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7, dans le monde entier, pour faire part de vos préoccupations portant sur une infraction potentielle aux valeurs et aux normes de conduite de notre entreprise (speakup.abbott.com).

Vous pouvez aussi envoyer un courriel à investigations@abbott.com pour signaler une infraction potentielle.





AUTRES RESSOURCES IM- PORTANTES

GESTIONNAIRES ET SUPERVISEURS

Si vous avez des questions portant sur la manière dont notre Code d'éthique s'applique à votre rôle spécifique au travail, la meilleure chose à faire pour commencer est de consulter votre superviseur ou supérieur immédiat.

PORTAIL DES POLITIQUES D'ENTREPRISE D'ABBOTT

Pour connaître les procédures et les politiques applicables dans toute l'entreprise, rendez-vous sur le portail des politiques d'entreprise d'Abbott (abbott.sharepoint.com/sites/abbottworld/GlobalPolicy).

BUREAU D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ (BEC)

Le BEC est une ressource de l'entreprise disponible pour répondre aux questions ou aux préoccupations concernant les valeurs et les normes de conduite de notre entreprise.

Site du BEC– Consultez le site du BEC pour obtenir des réponses à diverses questions d'éthique et de conformité. Les politiques et les procédures mondiales et nationales de notre entreprise en matière d'éthique et de conformité sont également accessibles à partir du site Web (abbott.sharepoint.com/sites/abbottworld/EthicsCompliance).

Personnes-ressources du BEC– N'hésitez pas à contacter le BEC à tout moment pour des questions portant sur l'éthique et la conformité ou pour discuter de préoccupations relatives à de possibles infractions à nos normes, lois ou règlements écrits.

BEC de l'entreprise– Composez le 1-224-667-5210 ou envoyez un courriel à oec@abbott.com pour toute question portant sur l'éthique et la conformité chez Abbott.

BEC de votre division ou pays –Le représentant du BEC de votre division ou pays peut vous fournir des conseils additionnels sur les politiques, procédures et directives en matière d'éthique et de conformité qui sont propres à votre division ou à votre pays (icomply.abbott.com/Apps/ComplianceContacts).



AUTRES RESSOURCES IM- PORTANTES

Service d'assistance Éthique et conformité– Visitez le site de notre service d'assistance Éthique et conformité multilingue, disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7 dans le monde entier, pour faire part de vos préoccupations portant sur une infraction potentielle aux valeurs et aux normes de conduite de notre entreprise. Vous pouvez aussi envoyer un courriel à investigations@abbott.com pour signaler une infraction potentielle (speakup.abbott.com).

Abbott ne tolère aucune action de représailles contre quiconque signale de bonne foi une infraction potentielle à nos normes écrites. Dans tout signalement de bonne foi, l'anonymat est autorisé, l'absence de représailles est assurée, et la confidentialité est préservée.

iComply– Visitez iComply pour accéder à des applications et à des ressources associées à la conformité, axées sur les interactions avec les professionnels de la santé, les organisations de soins de santé ainsi que les tierces parties (icomply.abbott.com).

LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Pour les problèmes associés aux employés, comme les préoccupations impliquant la direction et/ou d'autres employés, contactez votre représentant local des Ressources humaines (myhr.abbott.com).

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

Si vous avez des questions concernant les lois, les règlements et les pratiques commerciales acceptables, le Service des affaires juridiques peut vous aider (abbott.sharepoint.com/sites/abbottworld/Legal).



AUTRES RESSOURCES IM- PORTANTES

AUTRES RESSOURCES

De nombreuses autres ressources sont à votre disposition :

Finances– Si votre question porte sur la comptabilité ou les finances, contactez votre Service des finances local.

Vérifications d'entreprise– Si vous avez des préoccupations spécifiques concernant la comptabilité ou les contrôles comptables internes, ou des questions portant sur les audits, signalez-les promptement au Service des vérifications d'entreprise ou au BEC.

Assurance de la qualité et Réglementation d'Abbott– Si vous avez des questions portant sur l'assurance de la qualité et l'innocuité de nos produits, contactez vos services locaux de l'Assurance de la qualité et de la Réglementation.

Service mondial d'environnement, santé et sécurité– Communiquez avec un représentant du Service mondial d'environnement, santé et sécurité si vous avez des questions portant sur un emplacement physique ou des dangers potentiels.

Service mondial des achats– Si vous avez des questions portant sur les relations avec les fournisseurs, contactez le Service mondial des achats.
